

CADRE DE SURVEILLANCE DE L'ACFC

Le Cadre de surveillance décrit les principes et les processus qu'applique l'ACFC pour superviser les entités financières et s'assurer que les consommateurs et les commerçants continuent de bénéficier des mesures de protection pertinentes.

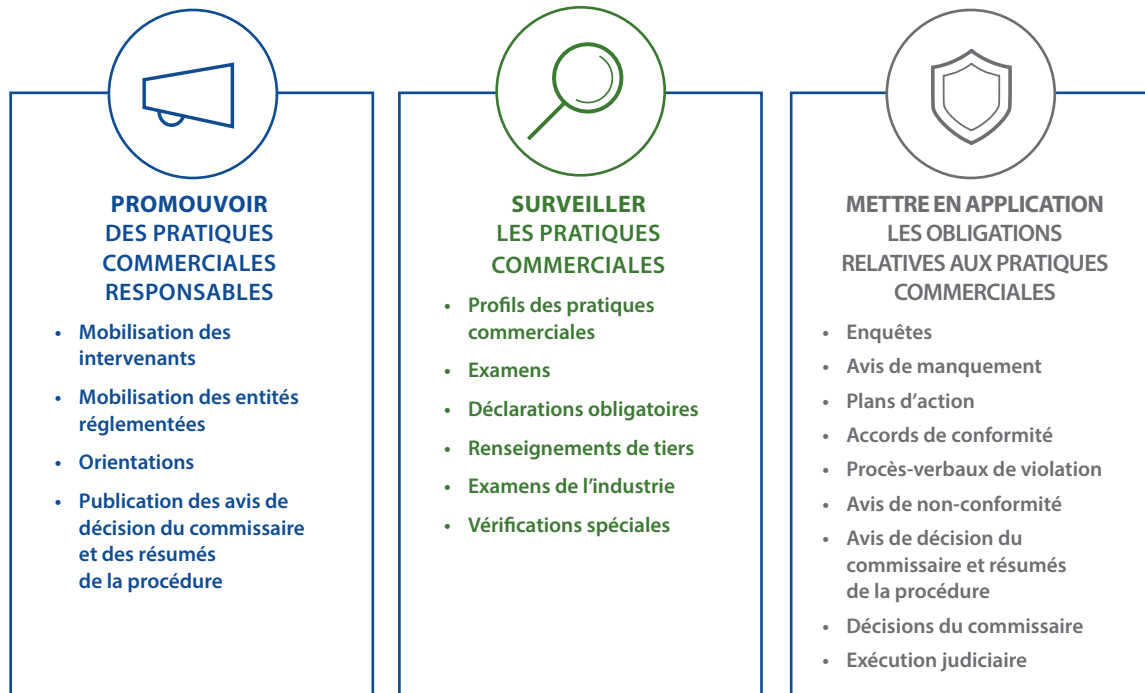
PRINCIPES DIRECTEURS

Les activités et les décisions de l'ACFC en matière de surveillance sont orientées par son mandat et s'appuient sur les quatre principes suivants.



PILIERS DE SURVEILLANCE

L'ACFC utilise divers outils de surveillance qui contribuent, dans l'ensemble, aux trois piliers de surveillance.



ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Si la surveillance favorise la conformité, les entités réglementées ont l'entière responsabilité de remplir leurs obligations en matière de pratiques commerciales. La supervision varie selon les risques inhérents et la capacité de l'entité à gérer efficacement ces risques.

Institutions financières sous réglementation fédérale (IFRF)

Organismes externes de traitement des plaintes (OETP)

Exploitants de réseaux de cartes de paiement (ERCP)

